



TERMES&CONDITIONS

“Scrigno & Me” est une initiative promue par SCRIGNO SPA Unipersonale, dont le siège légal est Via Casale, 975 - 47822 - S. Ermete di Santarcangelo di Romagna (RN), Code Fiscal 03145720409 et Numéro de TVA 03145720409, inscrite au Registre des Entreprises de Rimini sous le n° RN 03145720409, (ci-après dénommée “Scrigno” ou la “Société promotrice”).

L’adhésion à l’initiative est subordonnée à l’acceptation inconditionnelle, de la part des participants, de toutes les clauses contenues dans les présents Termes&Conditions établis ci-après.

1) Finalité de l’initiative

La finalité que nous entendons poursuivre consiste à sélectionner des projets à utiliser sur des revues, des catalogues et des pages web, pour présenter des cas réels “d’utilisation des produits” et récompenser la créativité des participants au travers de la sélection de projets réalisés en utilisant des produits Scrigno.

2) Période de participation

“Scrigno & Me” est une initiative qui se développera de la manière suivante:

- a. par l’inscription à l’initiative et l’envoi des Travaux pendant la période du 15.03.2018 au 15.09.2018
- b. par la sélection finale avec jury avant le 15.10.2018

3) Destinataires

Peuvent participer à l’initiative les architectes, les géomètres et les designers d’intérieur (ci-après dénommés “participants”), en possession d’un numéro de TVA et majeurs au moment de la participation.

Les participants devront charger sur le site consacré à l’initiative un projet réalisé en utilisant des produits Scrigno, selon les instructions figurant ci-après.

Sont exclus de la participation à l’initiative tous les employés de la Société promotrice.

4) Enregistrement /participation à l’initiative

Pour pouvoir participer à la présente initiative, les destinataires susdits devront, pendant la période du 15.03.2018 au 15.09.2018, se connecter au site www.scrignoandme.com et, dans l’espace dédié, saisir leur adresse email et la balise du consentement explicite relatif à la protection de la vie privée; après quoi, ils recevront un test d’envoi pour la vérification de l’adresse email saisie, avec un mot de passe d’accès.

Une fois le nouvel accès effectué, le participant devra compléter le formulaire d'enregistrement à l'initiative qui prévoit les données suivantes:

- sélection de la langue
- données d'identité: Prénom, Nom, Téléphone, Profession (tableau prédéfini)
- données de l'entreprise: Raison sociale, adresse complète, téléphone, site web, description du cabinet, photo du cabinet ou de l'architecte
- produits Scigno utilisés dans le projet (tableau prédéfini)

Une fois la phase d'enregistrement terminée, le participant devra, par le biais d'une application web prévue à cet effet, insérer son projet en indiquant une description de celui-ci, l'année de réalisation, le lieu dans lequel il l'a situé et les photographies du projet.

Il est précisé que:

- les participants pourront, à tout moment, mais quoi qu'il en soit avant le 15.09.2018 au plus tard, éditer leurs projets pour apporter des modifications;
- une personne compétente, dite "modérateur", sélectionnée directement par la Société promotrice, vérifiera que le projet soit en rapport avec l'initiative et sera chargée d'éliminer ceux qui ne respectent pas les présents Termes&Conditions;
- chaque participant pourra charger un ou plusieurs projets. Il n'y a pas de limites au nombre de projets pouvant être chargés

5) Sélection finale avec jury

A la fin de la période de participation, tous les projets valables seront examinés par un jury qui les évaluera et déterminera les 10 projets ayant obtenu le plus de votes. Ces mêmes projets seront de nouveau évalués par le jury pour sélectionner les 3 meilleurs d'entre eux et leurs auteurs remporteront les gains suivants:

- premier prix : 5000 euros
- deuxième prix : 3000 euros
- troisième prix : 2000 euros

Tous les projets participant à l'initiative pourront être utilisés par Scigno pour une publication sur des revues, des catalogues, des pages web et des réseaux sociaux, dans le but de présenter des cas réels "d'utilisation des produits".

Outre aux projets des gagnants, le jury sélectionnera 3 projets de réserve à utiliser, en ordre de sélection, dans les cas suivants:

- gagnant introuvable
- documents éventuellement demandés non reçus ou reçus en retard
- documentation reçue non conforme et/ou reçue au-delà du délai prévu
- non-confirmation successivement à la vérification effectuée sur les données saisies par le gagnant
- données saisies non véridiques
- non-respect des présents Termes&Conditions.

Il est précisé que:

- en cas d'égalité, pour déclarer le gagnant et/ou la réserve, le jury effectuera de nouveau le vote/sélection
- en cas de non-confirmation du gain, la position du classement glissera

- les gagnants devront émettre une facture pour le montant correspondant au prix gagné, montant qui devra être soumis à la TVA et aux retenues fiscales dans les cas prévus par la loi, tant aux fins de la réception du même prix que pour obtempérer aux accomplissements des obligations fiscales susdites.

Au moment de la sélection, les projets seront rendus anonymes et, par conséquent, le jury ne connaîtra pas les données d'identification des participants.

Le jury jugera les projets prenant en considération les critères d'évaluation suivants:

1. Intégration des produits dans le mood du projet
2. Valorisation des produits
3. Usage innovant des produits et de leurs finitions

Le jury se composera d'un nombre de membres non inférieur à 3 et les décisions du même jury, adoptées pour l'évaluation des projets, devront être considérées comme définitives et incontestables en n'importe quel lieu.

La sélection des projets gagnants avec jury sera effectuée avant le 15-10-2018 auprès du siège de Scigno Spa Unipersonale.

Envoi de la communication aux 3 finalistes sélectionnés

La communication de la récompense sera envoyée aux gagnants par email et il leur sera demandé d'envoyer une copie de leur carte d'identité (recto verso) en cours de validité, pour vérifier la véracité des données saisies sur le formulaire d'enregistrement.

Dans le cas où les gagnants ne répondent pas à la communication de la récompense dans les 5 jours à compter de la date d'envoi du mail/notification du prix, ils seront considérés comme introuvables et la première réserve disponible sera contactée. Les mêmes critères d'avis de récompense seront utilisés pour les réserves.

6) Précisions d'ordre général

Pour participer à l'initiative, il n'est pas nécessaire d'effectuer d'achats.

Chaque participant ne pourra s'enregistrer à l'initiative qu'une seule fois, charger un nombre non limité de projets pendant toute la période de l'initiative, mais ne pourra pas gagner plus d'un prix.

La Société promotrice se réserve la faculté de vérifier la provenance des projets et de leur rapport avec le même participant, demandant à celui-ci d'envoyer une copie d'un document d'identité. Dans le cas où la Société promotrice constate le non-respect des conditions de participation, elle exclura le participant de l'initiative.

Les projets non visualisables, illisibles et/ou endommagés ou présentant les marques/logos d'autres sociétés ne seront pas considérés comme valables.

En acceptant les présents Termes et Conditions, chaque participant à l'initiative:

- s'engage à ne pas charger de projets/photographies qui représentent des personnes ou des animaux;
- déclare être le titulaire du droit d'auteur relatif au projet chargé et prête son

- consentement à la publication de celui-ci;
- assume la responsabilité et s'engage à ne pas charger de projets/photographies dont il ne possède pas les droits d'utilisation et les droits d'utilisation sur l'image d'objets représentés;
- s'engage à ne pas utiliser la présente initiative pour diffuser des contenus pouvant être faux et/ou diffamatoires, injurieux, non correspondants à la vérité, inexacts, vulgaires, détestables, importuns, obscènes, offensifs envers l'esprit religieux, de nature sexuelle, menaçants, et/ou contraires à toute norme légale, et/ou contraires aux mœurs et à l'ordre public et non conformes à la réglementation en vigueur. Le projet sera soumis au jugement sans appel de la Société promotrice - ou à des tiers préposés par celle-ci – qui, dans le cas où elle juge que les critères décrits ci-dessus n'aient pas été respectés, se réserve la faculté de ne pas admettre ce qui a été chargé; les projets seront retirés s'ils contiennent: des nudités, des contenus lascifs ou vulgaires; des objets et des contenus préjudiciables aux droits d'autrui, sans exclure le droit à la protection de la vie privée, une publicité ou des droits de propriété intellectuelle de tiers; des copyrights, marques ou tout autre droit soumis à une protection ou étant la propriété de tiers; violence, drogue, tabac, matériel calomnieux ou diffamatoire; fanatisme, racisme, promotion de la discrimination basée sur les race, sexe, religion, nationalité, handicap, orientation sexuelle, âge ou toute autre condition protégée par la loi. Ne seront pas pris en considération des matériels illicites, préjudiciables à l'image, en violation ou contraires aux lois; toute activité dénigrante à l'encontre de la Société promotrice ou de toute autre personne ou groupe d'affiliés à l'initiative;
- s'engage à ne charger aucun type de matériel protégé par un "copyright" et/ou préjudiciable à d'éventuels droits de propriété intellectuelle (marques, brevets, design, etc.) de tiers, sous réserve que le participant soit le titulaire du droit en question;
- assume la responsabilité directe des projets chargés, s'engageant à tenir la Société promotrice et/ou les organisateurs de l'initiative indemnes; dans tous les cas, il s'engage à garantir la Société promotrice et les organisateurs de l'initiative contre toute demande présentée par des tiers relativement à la titularité des droits d'auteur et de tout autre droit lié aux travaux ayant été chargés.
- reconnaît qu'il n'aura droit à aucune rémunération relative à l'éventuelle publication des projets chargés.

Il est également précisé que:

- La Société promotrice pourra utiliser le cabinet, les projets et les photographies qui s'y rapportent, sur son site et/ou sur les pages de réseaux sociaux dans le but de présenter des cas réels "d'utilisation des produits" et pour donner de la visibilité au cabinet qui les a réalisés.
- Les participants et les gagnants ne pourront pas demander de droits sur l'éventuelle publication des projets qu'ils auront chargés.
- La Société promotrice n'assume aucune responsabilité concernant les projets n'ayant pas été chargés consécutivement à d'éventuels problèmes de ligne/accès ou pour des causes de tout autre genre ne lui étant pas imputables.
- La Société promotrice n'assume aucune responsabilité relativement à des problèmes d'accès, d'empêchement, de dysfonctionnement ou de difficulté concernant les outils techniques, l'ordinateur, les câbles, l'électronique, le logiciel et le matériel, la transmission et la connexion, la ligne téléphonique ou des erreurs

d'utilisation de la plate-forme d'adhésion imputables à des causes hors de son contrôle direct qui puissent empêcher à un participant d'accéder à Internet. Elle n'est également pas responsable d'éventuels virus, dommages informatiques ou éléments néfastes pouvant affecter le terminal du participant utilisé pour participer à la présente initiative.

- Aucun coût supplémentaire n'est prévu relativement à la participation à l'initiative si ce n'est celui relatif au coût de connexion prévu par le plan tarifaire du fournisseur d'accès à Internet de chaque utilisateur, de toute façon à la charge du participant.
- Toute motivation pouvant faire soupçonner des fraudes par rapport aux fins explicites de la présente initiative donnera le droit à la Société promotrice de ne pas accomplir ce qui est prévu.

7) Note d'information sur la protection de la vie privée conformément à l'art. 13 du D. Lgs. 196/2003

La collecte des données sera effectuée conformément au Décret législatif 196/03, sous réserve, de toutes façons, de la faculté de pouvoir exercer les droits visés à l'art. 7 du Décret législatif susdit.

8) Publicité

La publicité de la présente initiative sera faite par le biais du site internet www.scrignoandme.com, des sites internet de Scrigno Spa Unipersonale, des réseaux sociaux et sous toute autre forme, afin de permettre aux destinataires de prendre connaissance de la même initiative.

Le document intégral de la présente initiative sera disponible sur le site www.scrignoandme.com

SCRIGNO S.p.A.

Lieu et date, _____